

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 62 (1936)
Heft: 18

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des fatigues des affaires au sein de sa famille, dans une « Ille Heureuse » dont il avait lui-même tracé les plans.

Sa valeur était reconnue bien au delà de son cercle professionnel et des frontières de son pays. L'Université de Lausanne l'appela à siéger dans un jury chargé d'examiner une thèse de doctorat. Le *Wiener Handelsblatt* lui rend un hommage qu'il achève en ces termes : « Max Reymond appartenait à ces rares personnalités dont la mort cause un deuil général, car elle laisse l'inoubliable souvenir d'une mémoire pure et sans tache ». C. B.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central des 12 et 13 juin 1936.

1. *Admissions de nouveaux membres.* Par voie de circulation, du 24 avril au 14 mai 1936, ont été admis dans la S. I. A. :

MM.	Section
Steiger, O., Dr. ing.	Elektroing. Bern.
Suter, Hans	Architekt Uetikon a. See
Meyer, Hermann	Architekt Oerlikon

Dans la séance du Comité central des 12 et 13 juin 1936, ont été admis :

MM.	Section
Müller, Conrad	Architekt Basel
Constantin, Emil	Bauing. Binningen
Rudmann, Karl	Bauing. Basel
Brettscher, Karl	Elektroing. Bern
Pasdermadjian, H.	Ing.-civil Genève
Volet, Edouard	Ing.-mécan. Genève
Wohlers, Jacques	Ing.-civil Bôle/Colomb.
Terrisse, Albert	Ing.-mécan. Saint-Blaise
Pozzi, Costantino	Architetto Lugano
Vittoz, André	Ing.-constr. Chailly
de Schoulepnikow, Paul	Ing.-électr. Rolle
Leresche, Pierre	Ing.-mécan. Jongny/Vevey
Storrer, Georg	Elektroing. Zürich
Niehus, Walter	Architekt Zürich

Démissions :

MM.	Section
Schuhmacher, Adolf	Architekt Basel
Frei, Erwin-U.	Bauing. Basel
Carraux, Pascal	Ing.-électr. Romont
Bolle, Etienne	Ing.-civil Genève
Duckert, Gaston	Ing.-civil Genève
Alexis, H.	Bauing. Samaden
Dürler, Willy	Elektroing. Chur
Chavanel, Albert	Ing.-constr. Lausanne
Pollak, Michel	Architecte Bruxelles
Ferrière, Jean	Bauing. Zürich
Büttner, Georg	Bauing. Zürich
Hirsbrunner, F.	Architekt Zürich

Décès :

MM.	Section
Kächlin, A.	Masch.-Ing. Basel
Spinnler, Carl	Bauing. Liestal
v. Wurstemberger, R.	Architekt Bern
Vittoz, Fritz	Ing.-constr. Neuchâtel
Gaudy, Adolf	Architekt Rorschach
Fellmann, Jos.	Bauing. Vitznau
Boucher, Anthelme	Ing.-civil Prilly
Wolf, W.	Bauing. Zürich

2. *Code d'honneur.* — Le Comité central approuve la rédaction définitive du code d'honneur rédigé suivant les décisions prises à la dernière assemblée des délégués, du 21 mars 1936. Il est décidé de prier les sections de la S. I. A. de procéder à la nomination de leur commission d'honneur et d'en communiquer les noms des membres au Comité central. Le C. C. établit ses propositions pour la composition de la commission suisse d'honneur et décide de faire procéder à sa nomination par les délégués des sections par votation écrite.

3. *Révision des statuts.* Le projet de révision est soumis à une nouvelle lecture. Le projet de révision corrigé sera remis, en automne, aux sections pour être discuté ultérieurement dans une conférence des présidents, afin qu'il soit possible de présenter des propositions définitives à la prochaine assemblée des délégués.

4. *Création de possibilités de travail.* — Le Comité central traite les diverses actions en cours en Suisse, entre autres, la question de la construction de nouvelles routes dans le cadre du programme de développement des routes alpestres. Le Comité central étudie l'organisation de la commission du coup de bêlier et des pertes de charge et prend connaissance des différentes démarches entreprises en vue de réunir les fonds nécessaires aux travaux de la commission, qui s'élèvent à environ Fr. 55 000.—

Le C. C. prend connaissance des rapports des ingénieurs délégués en Palestine et en Syrie, ainsi qu'en Yougoslavie, dans le cadre de l'action entreprise en commun avec la Société suisse des entrepreneurs. Les membres de la S. I. A. peuvent prendre connaissance de ces rapports au secrétariat de la S. I. A. Le secrétaire de la S. I. A. est à leur disposition pour donner des renseignements complémentaires.

Grâce à l'action entreprise avec la S. T. S., il a été possible de faciliter l'émigration en Amérique du Sud à un certain nombre de jeunes ingénieurs et de leur faciliter la recherche de places. Il est nécessaire d'étendre cette action à d'autres pays actuellement en développement économique, entre autres aux colonies anglaises.

Le C. C. prend connaissance des démarches entreprises en commun avec la Société suisse des entrepreneurs auprès des banques, afin d'assurer le financement de travaux à l'étranger. Cette question doit être poursuivie intensément.

5. *Centenaire de la S. I. A.* — M. H. Naef, architecte, rédacteur de la publication jubilaire devant paraître à l'occasion du centenaire, rapporte sur les travaux de rédaction. L'organisation du centenaire est discutée sur la base des propositions de la section organisatrice, Berne.

6. *Concours pour un pavillon suisse à l'exposition de Paris en 1937.* — Le C. C. prend connaissance de l'accord intervenu avec la Direction des constructions fédérales tendant à la nomination d'un jury chargé d'inviter 30 à 40 architectes suisses à participer à un concours restreint.

7. *Concours pour le pont de Kräzern (St-Gall).* — Le C. C. constate avec plaisir que grâce à l'obligeance de M. le conseiller d'Etat Dr Kobelt, ce concours, prévu tout d'abord comme concours de soumission a été sur la base de différentes demandes, transformé en un concours de projets.

8. *Révisions des « Normes à observer en matière de concours de Génie-civil », form. no 104.* — Il est décidé de procéder à une révision de ces normes afin d'examiner spécialement la question de la suppression des concours de soumission qui ont donné lieu à diverses réclamations ces derniers temps.

9. *James Watt Médaille.* — Le Comité central décide de proposer à « The Institution of Mechanical Engineers » comme candidat à l'obtention de cette médaille, décernée tous les deux ans, le professeur Dr A. Stodola.

10. *Désignation S. I. A.* — Le Comité central prend connaissance du résultat de la plainte déposée contre M. Eigensatz, Küsnacht/R. qui avait utilisé la désignation S. I. A. sans y avoir aucun droit. M. Eigensatz a donné toute satisfaction à la S. I. A., versé une indemnité et détruit tous les papiers en question.

11. *Maison des ingénieurs et des architectes.* — Donnant suite à la proposition de M. von Gugelberg, ingénieur, à la dernière assemblée des délégués, du 21 mars, il est décidé de remettre l'étude de cette question à une commission comprenant MM. von Gugelberg, ingénieur, K. Knell, architecte et P. Soutter, ingénieur.

12. Assemblée annuelle de la FAS. — M. H. Naeff, architecte et M. P. Soutter, ingénieur, sont désignés comme représentants de la S. I. A. à cette assemblée qui a lieu les 4 et 5 juillet, à St-Gall.

Zurich, le 28 juillet 1936.

Le Secrétariat.

Communication du Secrétariat.

Nous informons nos membres qu'un nouveau volume de la collection « La maison bourgeoise en Suisse » vient de paraître, le tome XXVIII,

« Le canton du Tessin »
(deuxième partie).

Ce magnifique ouvrage est offert aux membres de la S. I. A. aux prix réduits de :

Fr. 17.— pour le premier exemplaire
Fr. 23.— pour chaque exemplaire en plus } brochés
Supplément pour la reliure : Fr. 8.—.

Frais de port en sus.

Prix en librairie : Fr. 35.—.

Ces volumes peuvent admirablement bien servir comme cadeaux. Chaque membre a le droit de commander à prix réduit un nombre quelconque de chaque volume de la collection et nous serions heureux de voir nos membres faire largement usage de ces conditions très avantageuses.

Adresser les commandes pour ce volume, comme pour ceux déjà parus, au *Secrétariat de la S. I. A., Tiefenhöfe 11, Zurich*

Les volumes déjà commandés en abonnement seront envoyés sans autre avis contre remboursement.

Zurich, le 12 août 1936.

Le Secrétariat.

Places pour des ingénieurs à l'étranger.

La S. I. A. a de nouveau été chargée d'engager six jeunes ingénieurs-civils suisses possédant quelques années de pratique de chantier pour une société de construction en Iran. Les intéressés sont priés de s'annoncer d'urgence auprès du secrétariat de la S. I. A. ou à la S. T. S.

Zurich, le 18 août 1936.

Le Comité central.

BIBLIOGRAPHIE

Etude géotechnique des fondations de batteries de fours pour la nouvelle usine à gaz de Nice, par G. Rodio, W. Bernatzik et J.-P. Daxelhofer. Centre d'études et de recherches géotechniques, Paris, 16, avenue Hoche. — Une brochure (21/29 cm.) de 62 pages, avec 30 illustrations. — Prix : fr. f. 20.—.

L'étude géotechnique confiée au Centre d'études et de recherches géotechniques, à Paris, fut entreprise sur la base de données précises fournies par l'examen en laboratoire de nombreux échantillons de terrain. Elle a permis de déterminer les causes des tassements anormaux constatés sur des

NOUVEAUTÉS — INFORMATIONS DIVERSES — AFFAIRES A L'ÉTUDE

Régie : ANNONCES SUISSES S. A., à Lausanne, 8, Rue Centrale (Pl. Pépinet) qui fournit tous renseignements.

Isolateurs système Ohio-Brass.

L'usine américaine d'isolateurs The Ohio-Brass Co. a créé, en 1909, l'isolateur type capot et tige de 260 mm de diamètre en un seul disque. Cette construction, appelée « Ohio-Brass » (*O-B*) ne présente pas des caractéristiques extraordinaires aux essais en laboratoire, mais se signale par les dispositifs d'assemblage des parties métalliques qui sont inspirés simplement d'une très bonne logique mécanique et électrique.

Les particularités de l'isolateur *O-B* sont :

1. le scellement au ciment, et le ciment lui-même (préparé spécialement) ;
2. les surfaces de scellement sablées et traitées selon un procédé spécial ;
3. le jeu nécessaire pour permettre les dilatations et contractions causées par les variations de température ;
4. les ailettes, dites « flexibles », de la tige par lesquelles les sol-

ouvrages existants, de préconiser, pour leur remplacement, le système de fondation qui conduit aux tassements minima et de fixer l'entrepreneur sur les tassements à craindre, afin de pouvoir en tenir compte dans le calcul des superstructures.

L'exécution des travaux de fondation s'est vue facilitée par les données géotechniques recueillies. L'entrepreneur a pu, dès le début, adapter ses méthodes aux terrains rencontrés et les travaux se poursuivirent sans tâtonnements, ni hésitations.

L'étude géotechnique fournit, en outre, pour chaque système, la méthode de calcul à appliquer pour fixer les caractéristiques les plus favorables ; en particulier : *Radier* : mode d'exécution des fouilles ; mode de construction (dalle souple ou rigide, radier plein ou évidé, semelles, joints à prévoir, etc.) dimensions principales (surface et profondeur).

Puits ou pieux « flottants » : mode d'exécution (battage, fonçage, etc.) ; longueur, nombre et charge admissible.

Puits ou pieux-colonnes : mode d'exécution (battage, fonçage, etc.), caractéristiques principales de la base suivant la nature du sol d'assise.

On trouvera aussi dans cette étude comment on peut tenir compte de l'influence des conditions locales (nappes, surcharges, constructions voisines, etc.).

L'Annuaire Téléphonique Suisse.

Ce volume fort de plus de 1300 pages contient, comme on sait, dans une première partie, les numéros d'appel des abonnés au téléphone de toute la Suisse. Les recherches sont largement facilitées par des onglets alphabétiques. La seconde partie groupe les villes les plus importantes dont les noms sont imprimés sur les onglets. En outre, une carte de la Suisse est annexée à l'ouvrage, ce qui permet de déterminer la situation de chaque localité, grâce à un jeu de lettres et de chiffres.

CARNET DES CONCOURS

Concours pour l'édification d'un crématoire, à Vevey.

Ouvert par la Société vaudoise de crémation et accessible aux architectes vaudois, quelle que soit leur résidence et aux architectes suisses régulièrement établis dans le canton de Vaud avant le 1^{er} janvier 1935.

Jury : P. Decker, président de la Société vaudoise de crémation ; J. Matthys, municipal, à Vevey ; R. Chapallaz, architecte, à La Chaux-de-Fonds ; A. Freilich, architecte, à Zurich ; W. Hodler, architecte, à Berne. Suppléants : MM. G. Epitaux, architecte, à Lausanne ; Ed. Chaudet, entrepreneur, à Vevey.

Récompenses : Fr. 3000, pour récompenser 3 ou 4 projets et pour achats éventuels.

Terme : 16 novembre 1936.

Le programme du concours et tous les documents nécessaires pour l'étude du projet peuvent être obtenus à la Direction de police de la Ville de Vevey, moyennant dépôt de Fr. 5.

licitations mécaniques sont réparties sur toute la surface disponible de la porcelaine.

Cette construction possède la résistance requise par les exigences pratiques, mais se signale aussi par le maintien dans les limites admissibles des pressions spécifiques sur la porcelaine.

Au point de vue électrique, le dimensionnement de l'isolateur est tel, que dans toutes les conditions possibles de tension, l'arc se produira toujours extérieurement. L'isolateur *O-B* peut être regardé pour cela comme imperforable.

Finalement, tous les arguments théoriques ne deviennent vrais que s'ils sont confirmés par la pratique, ce qui est particulièrement le cas pour l'isolateur *O-B*. Il n'y a actuellement en service pas moins de 15 millions d'isolateurs construits suivant ce procédé, dont une grande partie en exploitation depuis plus de 20 ans. Ces indications confirment que l'isolateur *O-B* assure une sécurité d'exploitation incomparable, basée sur des résultats vérifiables.

La Fabrique de porcelaine Langenthal S. A. possède la licence de fabrication pour les dispositifs de montage particuliers à *O-B*.